

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION
CC_2021_206

OBJET :

COMMISSION 2

PARC D'ACTIVITE

**Vente du lot 9 à UTB -
UNIVERSAL TEA BAG
dans la zone d'activité
du Moulin d'Eau à
GENECH**

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléant présent : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48

**Présents à partir de la
délibération
CC_2021_202 :**

Titulaires présents : 38

Suppléants présents : 0

Procurations : 13

Nombre de votants : 51

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 novembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Olivier VERCRUYSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Pascal FROMONT, procuration à Christian DEVAUX
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président, procuration à Frédéric MINET
Marion DUBOIS, procuration à Frédéric MINET
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Ludovic ROHART, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Frédéric SZYMCZAK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ (à partir de la délibération CC_2021_202)

Etaient Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 novembre 2021

COMMISSION 2

PARC D'ACTIVITE

Vente du lot 9 à la Société UTB - UNIVERSAL TEA BAG dans la zone d'activité du Moulin d'Eau à GENECH

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,

Considérant l'aménagement du parc d'activité du Moulin d'Eau à GENECH,

Considérant qu'il est proposé de céder le lot n°9 du parc du moulin d'eau, au prix de 43 € HT/m² conformément à la politique de commercialisation des terrains du parc d'activité de Genech.

Considérant que l'emprise totale vendue du lot n°9 est 3 654 m² pour un prix 43 € HT/m² soit un total de 157 122 € HT auquel il convient d'ajouter la TVA sur la marge.

Qu'il s'agit des parcelles ZH251 pour 2906 m² et ZH257 pour 748 m², soit 3 654 m²

Vu l'évaluation par le service de France Domaines, par un avis 2018-258 V 3385 en date du 7 novembre 2018, mis à jour par un avis 2020-2309 du 17 novembre 2020 évaluant les terrains à 43 €/m².

Considérant que l'acquéreur est la société UNIVERSAL TEA BAG, spécialisée dans le conditionnement de thés et de tisanes.

Vu l'avis favorable de la Commission 2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE lors de sa séance du 19 octobre 2021.

Considérant que la vente des terrains à bâtir réalisée par la CCPC, dans le cadre de son opération d'aménagement « Moulin d'Eau », constituant une opération économique, est soumise de plein droit à la TVA.

Ouï l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS)

- ***Acter la vente du lot n°9 du parc du Moulin d'eau au profit de à la société UTB – UNIVERSAL TEA BAG ou toute personne morale ou physique qui pourra s'y substituer dans les conditions ci-dessus énoncées.***
- ***Autoriser son Président ou son représentant, à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente,***
- ***Mandater Maitre POTIE, notaire à TEMPLEUVE-EN-PEVELE pour la rédaction de l'acte de vente,***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRE

